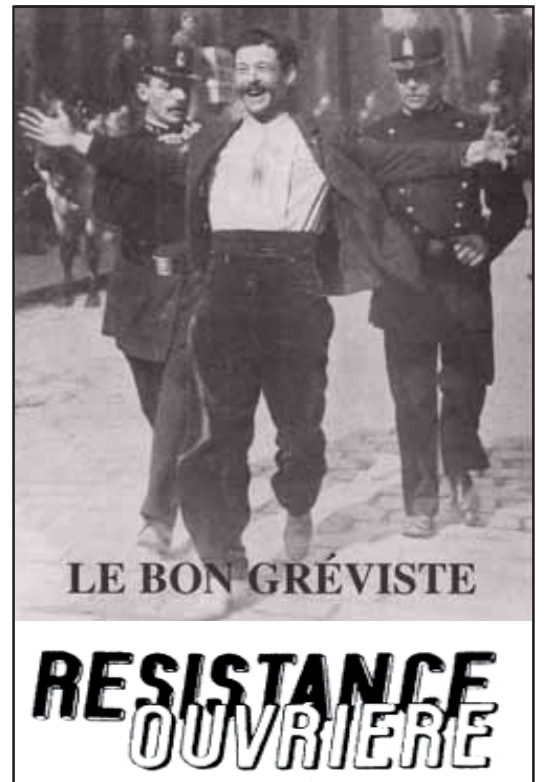


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 706 - Janvier 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



Services publics et de santé

Le congrès du Groupement
départemental s'est tenu le
16 janvier à Savenay



(Lire P. 2)

4 pages salariés du privé réactualisé



(Lire pages 4 & 5)

Quelques remarques sur
le projet de loi sur les
retraites, qui constitue
un chèque en blanc pour
le gouvernement



(Lire Page 6)

FO Cordemais contre le « contrat de transition écologique »



FO Chantiers de l'Atlantique MSC passe de nouvelles commandes

(Lire P. 7)

La vie des syndicats

Services publics et de Santé

Le congrès du Groupement départemental s'est tenu le 16 janvier à Savenay

Près de 200 militants déterminés ont participé le 16 janvier au congrès du groupement départemental des services publics et de santé de Loire-Atlantique.

Fabrice Bouron et Yann Le Fol ont été réélus à la tête du groupement départemental. La résolution revendicative a été adoptée à l'unanimité avec au centre, l'exigence du retrait du projet des retraites. André Klein, maire de Savenay, a salué le congrès en début de séance (mise à disposition gracieuse de la salle dans la pure tradition républicaine).

Luc Delrue (ancien secrétaire fédéral), Gérard Caillon (ancien secrétaire du GD et secrétaire de l'UL de Saint-Nazaire), Yann Roué - régional de la branche des territoriaux - et Jean-Jacques Péaud (régional de la branche santé) participaient également à ce congrès dynamique. Ont été élus :



Bureau GD Services Publics

Secrétaire général : Fabrice Bouron
Secrétaire adjoint : Gérard Chesneau
Secrétaire adjoint : Fabien Leblanc
Secrétaire adjoint : Stéphane Halais
Secrétaire adjoint : Thierry Rocton

Bureau GD Services de Santé

Secrétaire général : Yann Le Fol
Secrétaire adjointe : Nathalie Auguste
Secrétaire adjoint : Gaël Leturque
Secrétaire adjoint : Laurent Narzic
Secrétaire adjoint : Stéphane Naulleau

Trésorière : Christel Trichard
Trésorière-adjointe : Karelle Bruneau
Secrétaire-administratif : Pascal Burban
Archiviste : Tony Gilbert

NOV BLM

Victoire pour FO aux élections



Les élections du Comité Social et Économique se sont déroulées le 25 novembre 2019 chez NOV BLM. Le résultat est sans appel. FO a obtenu 51,7% des suffrages et est donc majoritaire en obtenant 5 postes de titulaires sur 9 au CSE. Avec une alliance au 1^{er} collège avec la CGT, cela représente 65% et 6 sièges sur 9 au CSE. Pour rappel en 2013, après 50 ans d'absence

et une majorité continue de la CFDT, FO atteignait 34%. En 2017, elle devenait première organisation syndicale avec 44%. Malgré une campagne diffamatoire de l'association CFDT/Direction à l'encontre de FO et aussi malgré le départ de Bruno Hatton le délégué syndical depuis 2011, FO devient majoritaire chez NOV-BLM. ■

SDVI

Un nouveau succès électoral pour FO



Les résultats des élections professionnelles des représentants au CSE au sein de la société SDVI (Société de Diffusion de Véhicules Industriels) sont connus depuis le 31 décembre dernier.

Il s'agit d'un nouveau succès électoral pour FO, puisque nos camarades obtiennent 5 sièges de titulaires et 82,7 % de représentativité dans le

1^{er} collège, et 2 sièges de titulaires et 94,6% de représentativité dans le second collège. Les salariés ont ainsi renouvelé leur confiance aux camarades de la section FO SDVI. ■

Fernand Inderbitzin
Délégué syndical FO SDVI et
secrétaire du syndicat des Garages FO44

Enseignement privé

FO continue sa progression



Le syndicat FO de l'enseignement privé de Loire-Atlantique, qui continue sa progression, s'est réuni ce lundi 20 janvier. Les camarades ont échangé sur le fonctionnement des CSE remportés par FO, ainsi que sur la situation générale, marquée par la mobilisation inédite de nombreux personnels de l'enseignement privé pour le retrait du projet Macron sur les retraites et des contre-réformes Blanquer.

Décision a notamment été prise de réunir les collègues dans au moins deux établissements, afin d'unifier les forces et contribuer ainsi à construire la grève. ■

Anne Leclerc
Secrétaire départementale
du syndicat FO de l'Enseignement privé

Prévention sécurité

FO conforte ses bons résultats



Une partie du conseil syndical du SPPS-FO 44.
Au centre : à gauche, David Cheval, à droite, Bruno Potier.

- En décembre 2019, au niveau de Seris CSE Grand Ouest (Pays de la Loire, Bretagne) (1200 salariés), FO a obtenu 33,26% des voix au 1^{er} tour et 38,6 % au second tour, ce qui permet à FO d'obtenir 7 sièges sur 18 (6 dans le collège Employés et 1 en Maîtrise où FO est la première organisation syndicale).
- Au niveau du Groupe Seris (8500 salariés),

FO est le syndicat qui a obtenu le plus d'élus dans les 8 CSE.

- Au sein d'Intégral Security Provinces (Chantiers de l'Atlantique), FO gagne 3 élus au CSE et se place en 2^{ème} position. ■

Bruno Potier
Secrétaire adjoint du syndicat SPPS FO 44



BONNE ANNÉE CATARADES !



**L'Union départementale CGT-FO
de Loire-Atlantique
vous souhaite
ses meilleurs vœux pour 2020**



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Toujours déterminés pour le retrait

Depuis le 5 décembre dernier, les salariés, chômeurs, retraités et jeunes sont mobilisés et en grève contre un projet qui conduirait, s'il était adopté, à repousser l'âge de départ à la retraite, à baisser les pensions et, ce faisant, à ouvrir la porte aux retraites par capitalisation : l'article 64 du projet de loi incite clairement les assurances privées à mettre en place des plans d'épargne retraites par capitalisation, pour le plus grand bonheur de BlackRock et des fonds de pension. En faisant main basse sur les régimes de retraite et en étatisant les retraites en un régime unique, le gouvernement vise à dessaisir les salariés de leur capacité à défendre leurs intérêts particuliers et à gérer leurs propres affaires.

Cependant, la formidable mobilisation et la grève reconduite dans plusieurs secteurs, comme à la RATP et à la SNCF, gêne considérablement l'action de destruction des conquêtes sociales du gouvernement. Ce dernier est d'autant plus isolé que le Conseil supérieur de la fonction militaire vient d'émettre, ce 15 janvier, un avis défavorable à son projet de loi. Il convient de rappeler que les militaires, à l'instar des fonctionnaires de l'État, relèvent du Code des pensions civiles et militaires, dont le projet Macron implique la destruction. Les militaires ont bien compris que la retraite par points implique nécessairement des baisses drastiques de pension et le report de l'âge réel de départ à la retraite, du fait d'un calcul appliqué sur l'ensemble de la carrière – non plus sur les six derniers mois – et de l'instauration de « décotes dissuasives pouvant aller au-delà de 60 % ».

En annonçant la semaine dernière

le retrait de « l'âge pivot », le gouvernement a tenté de sortir de la crise dans laquelle il est englué. Mais l'accord concocté entre Édouard Philippe et Laurent Berger n'est que de l'enfumage. « L'âge d'équilibre » est cité 38 fois au lieu de 39 dans le projet de loi. Et « l'âge d'équilibre » continuerait à évoluer en fonction de l'espérance de vie. Le quotidien *Le Monde* du 19 janvier évoque un âge « d'équilibre » à 65 ans pour la génération 1975. Cet « âge d'équilibre » passerait à 66 ans pour la génération 1987, 67 ans pour celle née en 1997 et 68 ans pour la génération née en 2011 !

Il n'y a donc aucun retrait de « l'âge pivot » ou « âge d'équilibre ». Il reste dans le projet de loi. Sa mise en place serait repoussée en 2027, c'est-à-dire pour celles et ceux qui sont nés en 1965 ou après. D'ici là, le Premier ministre demande aux organisations syndicales de prendre les mesures pour économiser 12 milliards par an dans le cadre d'une conférence pour « le financement ». Mais décidément, pour qui nous prennent-ils ? La « conférence de financement » fait partie de ces manœuvres visant à jouer la carte du pourrissement et à associer les organisations syndicales à la gestion de l'austérité pour l'ensemble des salariés, du privé comme du public. C'est évidemment inacceptable. Fustigeant « le jusqu'au-boutisme » des grévistes, Édouard Philippe menace même aujourd'hui, dans la continuité de l'escalade répressive des derniers mois, d'un recours à « la force pour ramener l'ordre ». Il menace et tente de stigmatiser les organisations syndicales.

À travers cette attitude autoritaire et méprisante, c'est bien la démocratie qui est menacée, c'est-à-dire la reconnaissance du droit des salariés de s'organiser pour défendre leurs intérêts. Rappelons pour bien

comprendre cette trajectoire, qu'Emmanuel Macron est un adepte du « personnelisme » et du « corporatisme ».

Le corporatisme est une doctrine politique qui a pris corps essentiellement au sein du catholicisme dit social au XIX^{ème} siècle, doctrine qui a été mise en œuvre au XX^{ème} sous des formes variées, les points communs étant l'organisation d'institutions qui rassemblent patrons et ouvriers subordonnant les intérêts de ceux-ci aux intérêts de l'entreprise, ce qui entraîne la disparition des syndicats indépendants et l'instauration d'un régime autoritaire. Sous des formes diverses, le corporatisme se présente toujours comme une alternative au capitalisme et au socialisme, une troisième voie : « On dénonce les mauvais côtés du capitalisme et on se propose de résoudre la question sociale, d'améliorer la situation des ouvriers et d'éliminer la lutte des classes. Ce ne sont plus les individus qui constituent la base de la société, mais la famille, l'entreprise, les corps intermédiaires. »⁽¹⁾

Pour obtenir le retrait du projet de loi sur les retraites, combattre cette marche au corporatisme et préserver la démocratie, l'heure est à poursuivre la mobilisation. C'est la raison pour laquelle, après 45 jours de grève et de mobilisation, nous appelons à nouveau tous les salariés à se réunir sur leurs lieux de travail, à discuter et à organiser la grève dans l'action commune la plus large, en particulier le vendredi 24 janvier, jour de présentation du projet de loi au conseil des ministres. ■

⁽¹⁾ Michel Étiard – *Le corporatisme politique* (décembre 2006)

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 56^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax 02 40 35 49 46 - Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

**Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste -
2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »**

NON À LA RETRAITE PAR POINTS

MACRON

VEUT PLUMER

ÉGALEMENT

LES SALARIÉS

DU PRIVÉ

Nous publions le 4 pages « salariés du privé » réalisé par l'Union départementale et actualisé avec les éléments contenus dans le projet de loi.



Union départementale cgt-Force Ouvrière de Loire-Atlantique Bourse du travail Fernand Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État. 44200 Nantes 02 28 44 19 00 udfo44@force-ouvriere.fr force-ouvriere44.fr forceouvriere44 ud_fo44 udfo44

- Parce que le projet Macron/Philippe de retraite par points concerne autant les salariés du privé que les régimes spéciaux et les fonctionnaires...
■ Parce que les 18 millions de salariés du privé subiront des pertes allant jusqu'à 50 % de leurs pensions brutes mensuelles...
■ Parce que le gouvernement veut supprimer le régime général et l'AGIRC-ARRCO, pillant les 70 milliards d'euros de réserves constituées par les salariés eux-mêmes pour les placer sur les marchés financiers...
■ Parce que le gouvernement veut instaurer la retraite pour les morts, avec des départs annoncés bien au-delà de 64 ans...

ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS NOS ENTREPRISES POUR CONSTRUIRE LA GRÈVE UNIE ET OBTENIR LE RETRAIT DU PROJET MACRON

Ce n'est pas nous qui le disons !

« Les niveaux de pension projetés sont très bas (...). Au lieu de 70 % du dernier salaire, il faut envisager 50 %, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains compléteront par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. »

Michaël Zemmour, Économiste, Chercheur à Sciences Po, cité par Ouest France - 27 décembre 2019

Plus le mensonge est gros...

UN PROJET DE LOI DÉJÀ FICELÉ

Malgré l'exigence majoritaire de retrait de sa contre-réforme des retraites, Macron a réaffirmé lors de ses vœux du 31 décembre sa volonté d'imposer son projet, qui vise à :

- Repousser l'âge de départ à la retraite ;
► Baisser le montant de toutes les pensions ;
► Supprimer les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et l'AGIRC-ARRCO ;
► Ouvrir la voie aux retraites par capitalisation.

Le gouvernement reste sourd à la puissante mobilisation interprofessionnelle qui s'exprime depuis le 5 décembre dernier et à la grève reconduite dans plusieurs secteurs (RATP et SNCF, mais aussi métallurgie, chimie, organismes sociaux, enseignement...). Il prétend ouvrir de nouvelles négociations, alors que le projet de loi est déjà rédigé et soumis à plusieurs instances, dont le Conseil d'État, avant sa présentation au Conseil des ministres le 22 janvier prochain.

Ce n'est pas nous qui le disons !

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »



François Fillon devant les patrons le 10 mars 2016 (Public Sénat)

« LA VALEUR DU POINT NE BAISSERA PAS »

Le 11 décembre dernier, le 1er ministre a déclaré que la valeur du point ne baisserait pas... Or, dans un système à points, il existe deux valeurs :

- La valeur d'achat, annoncée à 10,00 €, dont il vaudrait mieux pour les salariés qu'elle baisse... car plus elle est basse, plus on a de points !
► La valeur de service, annoncée à 0,55 €, qui, au moment de la retraite, est multipliée par le nombre de points acquis pour calculer le montant de la pension.

Prétendre que la loi garantira la valeur de service du point est une mystification. En effet, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement décidera chaque année des mesures visant à respecter la « règle d'or » d'équilibre du régime, en fonction de la conjoncture économique et des données démographiques sans dépasser (au mieux) 13,8% du PIB. Le rapport Delevoye explique à ce titre que le gouvernement fera bien ce qu'il voudra (page 90). Comme le nombre de retraités va augmenter, le montant des retraites baissera automatiquement. La valeur du point sera la variable d'ajustement pour maintenir le système à « l'équilibre ». Le gouvernement aura à la fois la main sur la valeur d'achat et sur la valeur de service, un effet ciseaux sera possible pour baisser le montant des pensions : en augmentant la valeur d'achat du point (donc moins de points) et en baissant la valeur de service.

UN SIMULATEUR... SANS SIMULATION !

Le gouvernement a mis en place un site Internet « suisjeconcerne.info-retraite.fr », qui n'apporte rien aux personnes qui le consultent. Le « simulateur » n'offre en réalité aucune simulation, mais des exemples fantaisistes n'ayant rien de commun avec les situations réelles des salariés du régime

général... Pour fabriquer ses exemples, le gouvernement se fonde majoritairement sur une carrière linéaire à partir de 22 ans. Pas d'enfant, pas d'arrêt maladie, pas de chômage... Les données sont invérifiables, voire truquées. Et quelle crédibilité accordée à des projections en 2068 ou 2070 ?

DES DÉPARTS À 65 OU 67 ANS POUR DES « GAINS » SUPPOSÉS !

Leïla est secrétaire, payée toute sa carrière au SMIC. Rachel est assistante maternelle à temps partiel, rémunérée en moyenne à 80% du SMIC. Le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens pour

défavoriser le système actuel. Pourtant, dans ces deux exemples, c'est à 65 et 67 ans que la pension Macron apparaît supérieure au système actuel (régime général et AGIRC-ARRCO).

FLAGRANTS DÉLITS DE MENSONGE

► Sur l'arrêt maladie Martine a été arrêtée deux ans après être tombée gravement malade. Le gouvernement prétend que, dans le système actuel, Martine perdrait jusqu'à 5% de sa pension. Faux ! Elle validerait 8 trimestres durant sa maladie et ces deux années n'entreraient pas dans le calcul de ses 25 meilleures années...

► Sur l'ouverture des droits à 150 h au SMIC Le gouvernement affirme qu'il faut aujourd'hui avoir travaillé 150 heures au SMIC pour ouvrir des droits à la retraite. Faux ! Le calcul est annuel et l'ensemble des salaires cumulés détermine le nombre de trimestres : si l'assuré a cotisé 120 SMIC horaires au 1er trimestre, 200 au 2nd, 80 au 3ème et 200 au 4ème, il aura bien ses 4 trimestres validés.



Copains, coquins

Tout le monde se souvient des liens unissant Jean-Paul Delevoye et les assurances privées. Le « ministre des retraites » a depuis été contraint de démissionner... Ce 1er janvier 2020, on apprend que le Premier ministre, Édouard Philippe, a élevé au rang d'officier de la Légion d'honneur Jean-François Cirelli, président du fonds de pension BlackRock France... connu pour son activisme en faveur des retraites par « capitalisation » !

Public - Privé, tous concernés !

La Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) a publié des simulations concernant les personnels de l'Éducation nationale. Voici l'exemple d'un professeur des écoles, sans enfant, ayant connu 43 ans de carrière sans interruption : les pertes subies (en brut) sont similaires à celles d'un salarié du privé.

Table comparing pension systems: SYSTÈME ACTUEL (2 804,58 € / mois) vs SYSTÈME MACRON (1 771,81 € / mois). Conclusion: Cet enseignant perd 1 032,77 € par mois, soit une baisse de 36,82 % de sa pension.

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

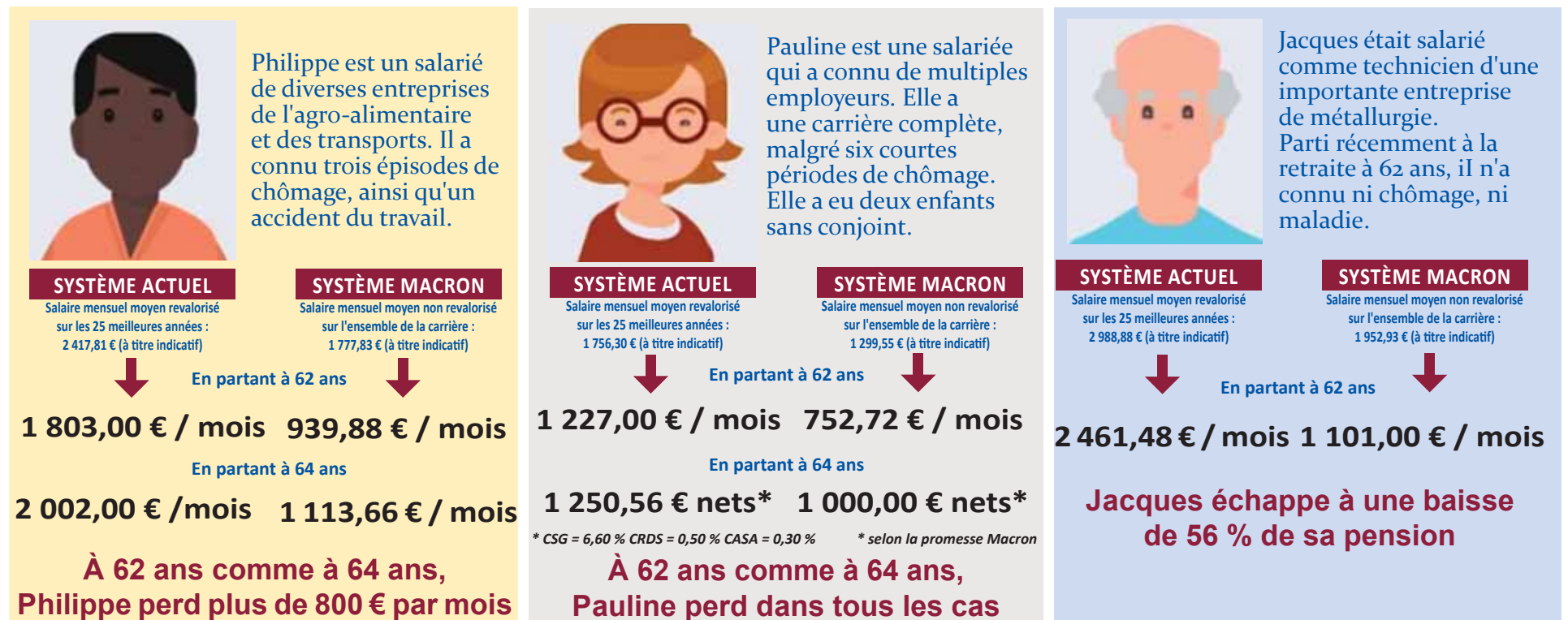
■ PRÉSENTATION DE NOTRE MÉTHODOLOGIE

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARRCO) sont donc fiables à 100 %. Nous avons ensuite appliqué à ces carrières les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ▶ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ▶ Un taux de cotisation de 25,31 % (15,19 % employeur et 10,12 % salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ▶ Une valeur d'achat du point à 10,00 € ;
- ▶ Une valeur de service du point à 0,55 € ;
- ▶ Une décote définitive de 10 % pour les départs à 62 ans du fait de l'« âge d'équilibre » à 64 ans ;
- ▶ Une majoration de 5 % par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.

EFFECTUEZ VOS PROPRES CALCULS
Le comparateur est disponible sur le site Internet de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique : force-ouvriere44.fr.



Mystifications gouvernementales...

■ LES FEMMES ET LES MÈRES DE FAMILLE VICTIMES N°1 DU SYSTÈME MACRON

Les femmes seraient les grandes perdantes de la retraite à points :

▶ Dans un système à points, plus le salaire est élevé et plus le nombre de points acquis est important. Ainsi, les temps partiels imposés à beaucoup de femmes ouvriront peu de droits.

▶ Dans le système actuel, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant. Cela leur permet d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigé pour une retraite à taux plein à l'âge légal (gain de 2 ans pour un enfant, de 4 ans pour deux enfants, etc.). Ainsi, 70% des femmes partent aujourd'hui au taux plein à 62 ans, malgré des périodes de chômage et de maladie.

Dans le système Macron, ces majorations de trimestres sont supprimées et il faudra attendre 64 ans au mieux pour ne pas subir de décote.

▶ Dans le système actuel, les mères et les pères ayant eu au moins trois enfants bénéficient chacun d'une majoration de 10% à ce titre.

Dans le système Macron, cette majoration de pension passe à 5% au premier enfant, au bénéfice soit de la mère, soit du père. Il sera alors plus intéressant que celui dont le salaire est le plus élevé en ait le bénéfice... majoritairement le père.

▶ Concernant la pension de réversion, accessible dès 55 ans selon le projet de loi, citons la circulaire confédérale du 20 janvier 2020 :

« Le retour aux 55 ans par rapport au rapport Delevoe, qui préconisait 62 ans, est un recul du gouvernement qui tend à confirmer que le projet de régime unique ne sera pas en lui-même si favorable aux femmes par rapport à la situation actuelle contrairement au discours entendu depuis plusieurs semaines ! »

■ LE « MINIMUM DE RETRAITE À 85 % DU SMIC NET » : UNE PROMESSE DÉJÀ INSCRITE DANS LA LOI DE 2003

L'objectif des 85 % du SMIC est inscrit dans la loi Fillon/Delevoe de 2003, en contrepartie d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Cette promesse devait être réalisée dès 2008. Nous sommes actuellement à 83 % du SMIC.

Selon la propagande du gouvernement, cette mesure doit permettre de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles, aux carrières « heurtées », en particulier

les femmes... Or, seuls les salariés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 % : cela va de fait exclure beaucoup de monde. De plus, ce minimum ne serait servi qu'à 64 ans. Encore un recul !

Il reste à préciser ce qu'on entend par carrière complète dans un système par points, puisque la notion de nombre de trimestres exigés pour un taux plein disparaît...

Le pseudo-déficit des régimes de retraite

Le gouvernement veut nous imposer les baisses de pensions et la retraite pour les morts, au nom d'un pseudo-déficit de nos régimes. En réalité, le déficit de recettes a été fabriqué par tous les gouvernements successifs. Depuis 1993, les patrons ont bénéficié de l'équivalent de 499 milliards d'euros d'exonérations de cotisation, dont 62 milliards n'ont jamais été compensés.

Augmentons les salaires, alignons les salaires des femmes sur ceux des hommes, arrêtons de licencier, de fermer les industries... et ce sont des milliards qui entreront dans les caisses de retraite !

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Dans son rapport, Jean-Paul Delevoe envisage que l'âge pivot soit "un levier de pilotage du système de retraite". Cet âge d'équilibre ne sera donc pas fixe mais pourra changer au fil du temps, en fonction de "l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations". « Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera si l'espérance de vie cesse de progresser », imagine le haut-commissaire. Compte tenu des projections démographiques, l'âge de la retraite à taux plein passe à 65,4 ans pour la génération née en 1980 et à plus de 66 ans pour celle née en 1990. »

France Info Édition du 11 décembre 2019



■ L'ENFUMAGE SUR L'ÂGE D'ÉQUILIBRE A ÉCHOUÉ

Avec la notion d'« âge d'équilibre » à 64 ans, le système Macron introduit une **décote définitive** de 10 % pour un départ à 62 ans et de 5 % à 63 ans. Cette logique conduit au recul effectif de l'âge de départ et à la baisse des pensions.

Contrairement à ce qui a été clairement annoncé par le gouvernement, la CFDT et l'UNSA, le Premier ministre n'a jamais annoncé le retrait, même provisoire, de l'« âge pivot ».

Au contraire, dans son courrier du 11 janvier 2020 aux organisations syndicales, il précise même :

« le projet de loi prévoit que le futur système de retraite universel comporte un âge d'équilibre [qui] constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée. »

Le gouvernement affirme que nombre de salariés, en particulier de femmes, sont aujourd'hui obligés d'attendre 67 ans pour partir à la retraite. Les statistiques de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse infirment cette extrapolation : en 2018, seuls 4,7% de femmes et 5,1% d'hommes sont partis à 67 ans.

Par ailleurs, les premières victimes de cet « âge d'équilibre » vont être les salariés qui, n'étant plus dans l'emploi n'ont pas d'autre choix que de liquider leur retraite.

Or, en 2018, le taux d'emploi des 55-64 ans n'était que de 52,3% et tombait à 30,8% pour les 60-64 ans... condamnés avec le système Macron à subir des décotes importantes de leurs pensions.

Depuis le 5 décembre, FO est déterminée à construire la grève pour le retrait du projet Macron

Depuis le 5 décembre, la mobilisation pour le retrait du projet de réforme des retraites par points ne faiblit pas.

L'enfumage du gouvernement, avec la CFDT et l'UNSA, concernant l'« âge pivot » ou « âge d'équilibre » n'a été qu'un pétard mouillé.

Non seulement l'instauration d'un « âge d'équilibre » a été réaffirmée par le Premier ministre dans son courrier du 11 janvier dernier aux organisations syndicales (voir ci-dessous), mais l'expression est

omniprésente dans le projet de loi « instituant un système universel de retraites ».

Ce dernier, présenté ce vendredi 24 janvier au Conseil des ministres (en compagnie d'un projet de loi organique visant à instaurer la sacro-sainte « règle d'or »), appelle les assurances privées à se « mobiliser » pour « généraliser » les dispositifs de retraites par capitalisation générés par la loi PACTE (voir p.8).

Personne n'est dupe des mensonges et des

manœuvres du gouvernement, dont la « conférence de financement » est un dernier avatar.

Dans ce contexte, l'Union départementale réaffirme sa détermination et appelle les syndicats ou sections FO à réunir les collègues sur les lieux de travail, afin de discuter et organiser la grève dans l'action commune la plus large pour le retrait du projet Macron.

Le 16 janvier, 10 000 à Nantes...



... 2 000 à Saint-Nazaire



« Nous ne lâcherons rien ! »



... 400 à Ancenis

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« C'est aussi la raison pour laquelle le projet de loi prévoit que le futur système universel comporte un âge d'équilibre. Celui-ci constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée et servira également de référence individuelle aux assurés afin qu'ils partent en retraite avec un niveau adéquat de pension. »



Extrait de la lettre d'Édouard Philippe aux organisations syndicales - 11 janvier 2020

QUELQUES REMARQUES SUR LE PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES, QUI CONSTITUE UN CHÈQUE EN BLANC POUR LE GOUVERNEMENT

Le projet de loi « instituant un système universel de retraites », qui a été remis aux organisations syndicales, reprend les annonces effectuées par le Premier ministre devant le Conseil économique social et environnemental (CESE) le 11 décembre dernier. Depuis des mois, le gouvernement nous annonce simplicité et transparence... En réalité la lecture du projet de loi est une épreuve pénible, tant les articles sont alambiqués. Plus précisément, la quasi-totalité des mesures annoncées est renvoyée à la publication ultérieure d'ordonnances: c'est bien la confirmation de ce que nous disons sur le fait que le gouvernement entend prendre totalement la main. Ce projet de loi est donc un blanc-seing que lui donneraient les parlementaires, plus que jamais godillots. Il est par ailleurs important de souligner :

► Les carrières longues seraient certes maintenues avec un départ possible à 60 ans, mais le projet de loi précise que s'appliquera à 60 ans une décote de 10 % et de 5 % à 61 ans. Ce serait donc un recul de deux ans par rapport à aujourd'hui.

► L'article 10 instaure un « âge d'équilibre » avec un mécanisme de bonus/malus. Le projet de loi indique clairement que « l'objectif de ce mécanisme incitatif est d'inciter les français à partir plus tard ». Le journal *Le Monde* du 21 janvier s'est procuré l'étude d'impact du gouvernement. Ce document annonce un « âge d'équilibre » à 65

ans pour les personnes nées en 1975... et un « âge d'équilibre » à 67 ans pour les générations plus jeunes ! Pour justifier un tel report de l'âge réel de départ à la retraite, le gouvernement s'appuie sur deux mensonges éhontés. Le premier mensonge est d'affirmer que l'âge moyen de départ à la retraite du régime général est aujourd'hui de 63,5 ans. En réalité, pour parvenir à ce chiffre, le gouvernement exclut les carrières longues. Rien que pour la CARSAT des Pays de la Loire, 33% des assurés qui sont partis à la retraite en 2018 l'ont fait dans le cadre des carrières longues. En prenant tous les départs,

« Une étude d'impact du gouvernement annonce un âge d'équilibre à 65 ans pour la génération 1975 et à 67 ans pour les plus jeunes ! »

(Source *Le Monde* - 21 janvier 2020)

l'âge moyen de départ à la retraite s'établit à 62,7 ans ! Le second mensonge consiste à affirmer que de nombreux assurés partiraient aujourd'hui à 67 ans, et en particulier les femmes. Or, comme nous l'avons par ailleurs déjà indiqué, les statistiques de la Caisse nationale de l'Assurance vieillesse (CNAV) pour l'année 2018 démontrent que 4,7% des femmes et 5,1% des hommes sont partis à la retraite à 67 ans.

► Tous les mécanismes de solidarité seraient financés par l'impôt, donc soumis aux décisions politiques, et non plus par les caisses de retraite elles-mêmes.

► L'article 64 ratifie trois ordonnances issues de la loi PACTE,

relatives aux dispositifs de « retraite supplémentaire »... c'est à dire de retraite par capitalisation.

► La Caisse Nationale de retraite Universelle (CNRU) serait mise en place au 1er décembre 2020. Elle conduirait à faire disparaître les opérateurs actuels du système dont, à très court terme, la CNAV, l'AGIRC-ARRCO et les CARSAT.

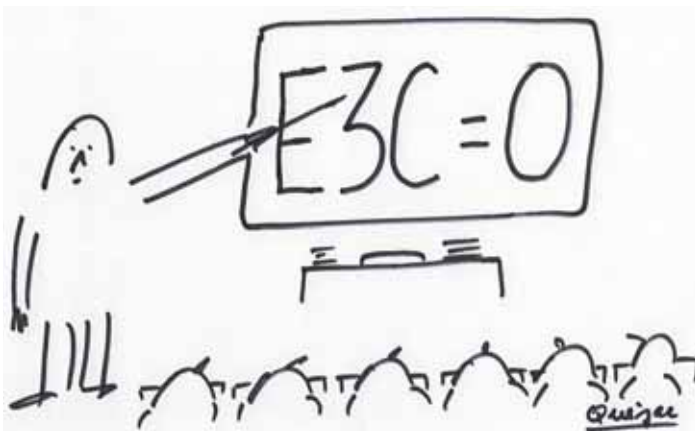
Comme l'affirment les syndicats FO et CGT de la CARSAT des Pays de la Loire dans un appel commun à la grève ce vendredi 24 janvier et à se réunir en assemblée générale la veille, le gouvernement organise « la disparition pure et simple de la branche vieillesse et le démantèlement de la Sécurité Sociale ». Dans les faits, « la création de cette caisse nationale de retraite universelle va engendrer un vaste plan social ».

Aujourd'hui, tous les assurés sociaux peuvent contester gratuitement les décisions prises par les CARSAT devant la Commission de recours amiable (CRA) de la CARSAT. Cette dernière est composée de représentants des assurés sociaux, c'est-à-dire d'administrateurs.

Ils peuvent ensuite contester la décision de la CRA devant les tribunaux. Rien n'est prévu dans le projet de loi pour permettre aux assurés de contester des décisions de la CNRU. Et que deviendrait alors la branche Prévention/Accident du travail des CARSAT ? C'est bien tout l'édifice issu des ordonnances de 1945 qu'entend détruire le gouvernement Macron/Philippe. ■

Enseignement

En grève : ni retraite par points, ni E3C !



La mise en place des « épreuves communes de contrôle continu » (E3C) dans les lycées constitue la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les E3C suscitent en effet la colère, l'indignation et le rejet des professeurs de lycée et des lycéens. D'ores et déjà, des épreuves sont annulées du fait de la mobilisation des collègues et des élèves. Ainsi, les épreuves d'E3C d'anglais prévues ce lundi 20 janvier au lycée de Pornic n'ont pas pu se dérouler,

du fait de la grève des enseignants chargés de leur surveillance. Dans un autre lycée, comme celui des Bourdonnières à Nantes, les collègues se sont réunis ce 20 janvier et ont discuté sur le fait d'être en grève le 24 janvier, comme sur la période des E3C. Force Ouvrière revendique l'abandon des réformes Blanquer, dont celle du bac et des E3C, ainsi que le retour aux épreuves terminales, nationales et anonymes.

FO EDF Cordemais contre le « contrat de transition écologique »

Position du syndicat FO d'EDF Cordemais

Force Ouvrière n'accepte pas le « Contrat de Transition Écologique de la Centrale de Cordemais » car c'est la mort annoncée de notre outil de travail et de nombreux secteurs industriels de l'Estuaire de la Loire et donc de milliers d'emplois.

Cette position est partagée par le syndicat FO EDF Cordemais, par l'Union départementale FO de Loire Atlantique et la Fédération FO Énergie et Mines.



Depuis le début, Force Ouvrière milite pour le maintien de nos tranches de production, pour la réalisation du projet Ecombust et jusqu'à l'installation de nouvelles unités de production, comme par exemple, des centrales à hydrogène. En effet, la situation géographique, les installations et la logistique du site sont idéales pour accueillir de nouvelles unités et sauvegarder les emplois qui y sont rattachés. Cette volonté politique, financière du gouvernement de vouloir fermer notre tissu industriel est complètement idéologique et il agit aveuglément malgré les risques de rupture d'approvisionnement en électricité.

Ce contrat n'est pas une transition mais plutôt une injonction brutale de fermeture.

Notre syndicat avec notre Union départementale Force Ouvrière de Loire-Atlantique refuse d'accompagner cette fermeture.

C'est la raison pour laquelle nous avons refusé de rencontrer Madame Wargon, car elle veut intégrer les syndicats dans la mise en oeuvre de la casse de notre outil de travail et nous ne l'acceptons pas.

Le jusqu'au-boutisme de ce gouvernement pour appliquer une réforme de retraite à points qui signifie la baisse des pensions et l'introduction des capitaux privés dans le système est à relier avec celui de liquider et privatiser notre site industriel, partie intégrante du service public de l'électricité.

Les différentes réunions à la préfecture sur la rédaction du projet nous ont permis de relever de nombreuses incohérences de ce soit disant « Contrat de Transition Écologique ».

Le contrat de transition fait état d'un certain nombre de créations d'emplois, alors que la quantification est très aléatoire et sans vérification possible.

Par ailleurs, au moment où l'Allemagne va mettre en service, en 2020, une nouvelle centrale à charbon de 1100MW à Datteln, dans le nord de la Rhénanie, le gouvernement français décide, sans aucune justification technique, la fermeture des dernières centrales françaises, et par-là même va entraîner des imports d'électricité d'Allemagne, produite à partir de ces centrales à charbon. Cherchez l'erreur !

Ce Contrat de Transition met en avant les fleurons industriels français, comme les Chantiers de l'Atlantique, leader mondial de la construction navale, avec carnet de commande plein pour dix ans. L'incohérence, c'est que ce gouvernement prévoit de les vendre à Fincantieri qui est un industriel italien de la navale, associé avec des industriels chinois avides de récupérer notre savoir-faire et notre technologie.

À cela, le préfet et l'attaché interministériel et le gouvernement se retranchent derrière la commission européenne de Bruxelles qui doit étudier le bien-fondé de cette transaction.

Si cela doit se passer comme pour Alstom ou General Electric, qui devaient créer des milliers d'emplois, avec comme solde, une perte importante d'emplois à la finalité, on peut donc légitimement avoir de grandes inquiétudes sur le devenir des Chantiers de l'Atlantique.

Des sommes seront distribuées gracieusement pour créer des Maisons de l'industrie à Saint-Nazaire et pour les communes Estuaire et Sillon. Ces larges subsides sont destinés à obtenir le consentement des élus locaux et non à faire venir des entreprises, comme veut le faire croire le préfet qui explique qu'un nombre important d'entreprises ne demandent qu'à s'installer sur les communes concernées ! Alors quel intérêt ont ces « maisons de l'industrie » si ce n'est le gaspillage des deniers publics, une fois de plus.

Ce ne sont quelques exemples d'incohérences dont le Contrat de Transition est truffé.

À cela nous disons :

- ▶ RETRAIT du Contrat de Transition Écologique, qui entérine la fermeture,
- ▶ MAINTIEN des tranches et des emplois du site de Cordemais et des emplois de l'Estuaire de la Loire
- ▶ RETRAIT du plan Macron/Berger sur nos retraites,
- ▶ NON à la retraite à points
- ▶ MAINTIEN des 42 régimes et de notre retraite par répartition.

Cordemais, le 20 janvier 2020

COMMUNIQUÉ

du syndicat FO de la Métallurgie de Saint-Nazaire
- section FO des Chantiers de l'Atlantique -

MSC passe de nouvelles commandes aux Chantiers de l'Atlantique



Aujourd'hui, lundi 20 janvier 2020, la compagnie italo-suisse MSC nous renouvelle sa confiance et passe de nouvelles commandes aux Chantiers de l'Atlantique :

- ▶ La levée d'option pour les 3^{ème} et 4^{ème} navires de la série World Class livrables en 2025 et 2027 ;
- ▶ Un protocole de développement pour une nouvelle génération de navires livrables de 2028 à 2030.

Cette annonce est une excellente nouvelle pour les emplois directs et indirects. Force Ouvrière restera vigilante sur les nouvelles embauches qui pourraient découler, principalement d'ouvriers. Ces commandes et études confirment que le savoir-faire, les compétences, la qualité de réalisation et la fiabilité de nos navires du dernier grand chantier naval français sont mondialement reconnus dans un secteur très concurrentiel.

Pour FO, il ne faut pas qu'une décision politique fragilise cet équilibre, fruit d'un long développement, et régulièrement mis à mal par de fréquents changements d'actionnaires.

Pour notre syndicat, les récentes et nombreuses prises de commandes démontrent que nous n'avons pas besoin d'être adossés à un grand groupe industriel tel que Fincantieri, comme le voudrait l'État français.

- ▶ Afin de ne pas être détenu par Fincantieri, qui a signé des accords de transfert de technologie avec un chantier chinois ce qui

immanquablement aura des répercussions sur des milliers d'emplois européens, la Chine ne cachant pas son ambition d'être leader en construction de navires de croisière d'ici 25 ans,

▶ Afin de ne pas perdre notre autonomie et gouvernance qui fait l'incroyable vivacité de notre Chantier,

▶ Afin de ne pas vivre le même scénario qu'Alstom Énergie lors de la vente forcée à General Electric dramatique en terme d'emplois,

▶ Afin de pouvoir continuer à choisir librement notre politique commerciale et de diversification et la gestion de nos slots,

▶ Afin de protéger nos emplois directs ou indirects dans les services de notre site qui seraient en doublon avec ceux de Fincantieri, Force Ouvrière continue et continuera de refuser l'entrée de Fincantieri comme actionnaire majoritaire dans notre capital.

Le Ministre Bruno Le Maire assure qu'il faut un grand groupe européen pour faire face à la concurrence chinoise mais pour cela l'État souhaite un rapprochement avec Fincantieri qui justement transfère sa technologie au chantier chinois CSSC.

Notre syndicat Force Ouvrière ne cautionnera jamais cela.

Saint-Nazaire, le 20 janvier 2020

Conseil de Prud'hommes FO réaffirme son indépendance

Lors de l'Assemblée générale des conseillers prud'hommes du 9 janvier dernier, FO a réaffirmé sa totale indépendance vis à vis de l'intersyndicale. Virginie Roozmond, conseillère prud'homale en section Activités diverses, a lu notre intervention (voir ci-dessous). Celle-ci a été particulièrement appréciée par les greffiers, puisque nous déplorons le manque d'effectifs qui rallonge de fait les procédures et augmente très

sensiblement leur charge de travail.

Christophe Sey, que nous avons présenté à la présidence du Conseil de Prud'hommes de Nantes, a obtenu 11 voix (nous étions 10 votants FO) auxquelles il faut ajouter 9 votes blancs. Les greffiers se sont plaints du manque d'effectifs ; 3 greffiers au lieu de 6 plus 1 qui va partir à la retraite en 2020.

Le ministère de la justice a mis des stagiaires en place qui

seraient opérationnels en juillet selon le ministère, en 2021 selon les greffes en place.

Bruno Hatton

Conseiller Prud'hommes - Section Encadrement.

Déclaration de Force Ouvrière à l'Assemblée Générale du Conseil de Prud'hommes du 9 janvier 2020

« J'interviens au nom de la délégation Force Ouvrière des conseillers prud'hommes de Nantes.

Avant toute chose, nous tenons à réaffirmer notre opposition au projet Macron de retraite par points, qui signifie un recul historique du niveau des pensions et qui a déjà accru la pauvreté des personnes âgées en Espagne, en Allemagne et en Suède. Nous en demandons le retrait total.

Tout comme nous dénonçons la décision de la Cour d'Appel de Reims, qui soutient le barème Macron. Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur la position prise par l'intersyndicale, à ce sujet.

Pour sa part et en toute indépendance, Force Ouvrière continuera de favoriser l'application des articles de la Convention 58 de l'OIT et de l'article 24 de la charte sociale européenne, c'est-à-

dire rendre les juges souverains de leur décision.

Force ouvrière s'oppose à la limitation des temps de rédaction de 5h et demande une liberté pour le temps nécessaire de rédaction.

Force ouvrière est consciente du manque de greffières et de greffiers, soutient et soutiendra le greffe de Nantes dans sa demande de renfort d'effectifs, condition nécessaire pour un bon fonctionnement de la justice française.

Force ouvrière présente, sur ces bases, Monsieur Sey Christophe, conseiller salarié de la section Industrie à la présidence du Conseil de Prud'hommes de Nantes.»

Nantes, le 9 janvier 2020

L'audience solennelle de rentrée de la juridiction du Conseil de Prud'hommes de Nantes s'est tenue le 21 janvier 2020 au Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Au cours de cette audience, le Procureur de la République, dans son intervention, a réaffirmé le manque d'effectifs des Greffes au Conseil de Prud'hommes de Nantes.

Il s'est également prononcé sur le barème des indemnités et a insisté sur le fait que le sujet n'était pas clos, car au-delà d'une décision de la Cour de Cassation, certains tribunaux refusent d'appliquer ce barème se référant à l'article 10 de Convention n°158 de l'OIT, ratifié par la France le 16.03.1989, ainsi qu'à l'article 24 de la Charte sociale européenne révisée « droit à la protection en cas de licenciement ».

L'OS a lu

« La France compte actuellement 41 milliardaires, c'est quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008. »

Sans surprise, le rapport annuel de l'ONG «OXFAM» publié ce lundi 20/01/20 pointe une nouvelle fois trois évidences : primo, jamais il n'y a eu autant de richesses en France et dans le monde, deuzio il y a largement de quoi financer toutes les augmentations de salaires et les systèmes de protection sociale collective, ainsi que les maintiens et le développement des services publics, et tertio, ce sont bien les salariés qui créent ces richesses puisque le bas de laine des ultra-riches enfle au fur et à mesure que les gouvernements suppriment les protections collectives des salariés.

En clair, ils se goinfrent de notre pognon !

Tapez sur votre moteur de recherche préféré « comparateur de salaire Bernard Arnault », entrez votre revenu annuel et vous aurez une idée du gouffre abyssal qui vous sépare des iers de cordée (ça marche aussi avec les Bettancourt).

C'est beaucoup plus révoltant que ludique !

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous imposer la réforme des retraites comme une mesure de justice sociale donne juste envie de sortir la sulfateuse à parasites.

Pour « équilibrer » un soi-disant « déficit » de 7 à 14 milliards en 2025, fabriqué de toutes pièces, nous serions censés avaler une perte de plusieurs centaines d'euros mensuels, accepter de bosser jusqu'à 67 ans et au-delà et laisser sans réagir les fonds de pensions et les assurances privées imposer leur camelote frelatée aux salariés qui pourront se la payer. Et tant pis pour les autres...

Au passage, on notera qu'après bientôt deux mois de grève, aucun des soutiens à la réforme ne conteste sérieusement les chiffres que nous avançons sur les pertes de pension. Aucun ne démontre que la perte de plusieurs centaines d'euros par mois est fantaisiste.

Rappelons que « Valeurs actuelles », publication destinée aux premiers de cordée, écrivait le 17 décembre dernier : « La principale inquiétude porte sur le montant des pensions, et cette inquiétude est fondée (...). En clair : la pension moyenne sera plus basse (...). »

Alors, E. Philippe a beau trépigner en bramant que « la grève n'a que trop duré », dès que les salariés prennent connaissance des véritables objectifs de la loi, le rejet est immédiat.

Après des semaines de mauvais théâtre avec Matignon autour de « l'âge pivot », les « jaunes » de la CFDT et de l'UNSA ont vu, oh surprise !, des « avancées » et des « ouvertures » suffisantes pour siffler la fin de la partie.

Bide monumental. Non seulement la grève continue, mais elle prend désormais dans des secteurs jusque-

La camelote du roi

8 000 euros par jour depuis 1789...

Le rapport annuel de l'ONG «OXFAM» vient de sortir. Il confirme évidemment que le Nouveau Monde macronien ressemble à s'y méprendre à l'Ancien Monde médiéval, le numérique en plus.

Pour frapper les esprits, l'ONG a cherché des exemples montrant les écarts de richesses. En voici trois plutôt efficaces :

« Si vous aviez pu économiser l'équivalent de 8.000 euros par jour depuis la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, vous n'arriveriez aujourd'hui qu'à 1 % de la fortune de Bernard Arnault ».

« Si vous aviez mis de côté 10 000 dollars par jour depuis l'édification des pyramides en Égypte, vous auriez cumulé seulement un cinquième de la fortune moyenne

des cinq milliardaires les plus riches. »

« Si chaque personne s'asseyait sur ses richesses sous la forme de billets de 100 dollars empilés les uns sur les autres, la plus grande partie de l'humanité serait assise sur le sol. Une personne de la classe

moyenne vivant dans un pays riche serait assise à la hauteur d'une chaise. Les deux hommes les plus riches au monde se retrouveraient dans l'espace. »

Y'a pas quelqu'un qui parlait de « justice sociale » ?



Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie

française puisse ainsi bénéficier pleinement (...) de l'épargne retraite générée par la loi PACTE. (...) L'ordonnance n° 2019-766 du

Article 64

24/07/2019 (...) vise à renforcer l'attractivité de l'épargne retraite (...)

D'autre part, le développement de cette épargne de long terme procurera aux entreprises davantage de financements en fonds propres (...)

Les principes de la réforme ont ainsi été fixés dans la loi PACTE : (...) - assouplissement des modalités de sortie en rente ou en capital ;

- stimulation de la concurrence sur ce marché par une ouverture de tous les produits d'épargne retraite aux assureurs, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire.

Le premier qui dégaîne...

« Libération », 15/01/20

« On ne pourrait pas imaginer pire publicité pour la réforme des retraites. Sur Twitter, circule une capture d'une publicité de l'assureur Axa, expliquant que la modification du mode de calcul des pensions (passage des 25 meilleures années à la carrière complète) va générer une « baisse programmée des retraites ». Cette publicité, qui date de 2019 et évoque encore la « réforme Delevoye », vante les mérites de la capitalisation, en se félicitant que la loi Pacte (adoptée au printemps dernier) « vise à donner plus d'attractivité à l'épargne retraite ».

(...) L'argumentaire de l'assureur, de fait, vient nourrir celui des opposants à la réforme. Pour mémoire, le projet de réforme des retraites est notamment accusé par certains détracteurs de favoriser le développement de la capitalisation, en supprimant les cotisations pour les plus hautes rémunérations (obligeant les très hauts revenus à se tourner vers les plans d'épargne) et plus généralement en baissant, en raison du changement de mode de

calcul, les retraites des personnes ayant eu des carrières ascendantes. Le tout, donc, alors que la loi Pacte de mai 2019 favorise, elle, les dispositifs par capitalisation. La pub est bien authentique. (...) Par ailleurs, il est aisé de trouver des contenus très proches sur le site de l'assureur. Ainsi, cette présentation des enjeux de l'année 2019 sur la question des retraites



joue la même carte du pessimisme pour les futurs retraités, expliquant que les réformes envisagées augurent d'une « potentielle dégradation » des retraites, et nécessitent donc de prendre les devants avec la capitalisation (...) Il est donc essentiel de prendre les devants et de la préparer le plus tôt possible par le biais de l'épargne individuelle.»

L'OS a lu

là peu mobilisés et elle s'agglomère avec d'autres sujets de mécontentement (boycott du contrôle continu E3C dans les lycées, démission de 1 000 médecins hospitaliers de leurs responsabilités administratives, mouvement des internes, des urgentistes, des pompiers, ...). Quant à la CFDT et l'UNSA, désormais inutiles, elles ont disparu des écrans-radars où Berger et Escure étaient omniprésents la semaine dernière.

Balayés, net et propre. (« Le Monde » du 21/01) a judicieusement publié un article soulignant que Berger prend désormais ses conseils économiques auprès de Jean Pisany-Ferry... ex-directeur de campagne de Macron.)

Biensûr, il reste encore à E. Philippe le recours à la force publique. Discréditer les grévistes, charger les manifestants, pratiquer des arrestations arbitraires et provoquer les plus énervés en espérant la faute. Mais là encore les mouches ont changé d'âne.

Les vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux (croche-pied, tabassage de manifestants pacifiques, acharnement sur des manifestants à terre) montrent que les troubles à l'ordre public viennent de l'exécutif.

C'est même la première fois depuis le début du mouvement des « Gilets jaunes » que Macron a été contraint de condamner publiquement les débordements policiers.

La bataille de l'opinion est d'autant plus perdue qu'un autre loup s'est fait sortir du bois par la peau des fesses.

La présence, tout d'abord discrète, des fonds de pensions et des assureurs privés, qui seraient les grands gagnants du dynamitage de nos systèmes de retraite, est désormais sur la place publique.

Plus personne n'écoute les députés marcheurs commis d'office sur les plateaux télé pour psalmodier le mantra sur l'injustice des régimes spéciaux. Tout le monde a compris depuis longtemps que ça n'était qu'un leurre pour pêcheurs débutants.

Le scandale Delevoye, les révélations sur Black Rock et la pub d'AXA (voir ci-contre) ont fini de torpiller les « éléments de langage » savamment concoctés par les crânes d'œuf de la macronie.

À l'évidence, si les fonds de pension n'ont pas tenu le porte-plume du projet de loi, ils ont au moins fourni l'encrier.

Pour les plus sceptiques, la lecture du texte adressé aux organisations syndicales lève toutes les ambiguïtés relatives à l'ouverture à la capitalisation.

L'article 64 (lire ci-contre) qui en détaille les modalités n'a rien à voir avec un texte législatif : ça n'est ni plus ni moins qu'un appel d'offre à destination des vautours.

À coup sûr, ce sont des « avancées » et des « ouvertures » significatives... mais certainement pas pour les salariés.